



Commission des athlètes Swiss Tennis

Commission des athlètes Swiss Tennis

Préambule

En tant qu'association sportive, Swiss Tennis représente les besoins d'un large éventail de parties prenantes. Une nouvelle commission des athlètes institutionnalisée, dotée de droits et d'obligations, verra le jour dès 2021 donnant ainsi aux athlètes une voix importante.

Tâches de la commission des athlètes

- Assure la liaison entre le comité directeur, la direction, le département Sport d'élite, ainsi que les athlètes de compétition et d'élite au niveau national et international
- Défend les intérêts des athlètes et représente leurs préoccupations auprès de Swiss Tennis (accent sur les cadres adultes A, B, C et les athlètes professionnel.le.s ayant des points WTA et ATP)
- Assume, si nécessaire, le rôle de communicateur, d'innovateur, de porte-parole et de médiateur
- De manière générale, conseille Swiss Tennis sur le (développement du) sport de compétition et le sport d'élite
- Assiste régulièrement à des manifestations (de tennis) en Suisse
- En accord avec la direction, prépare un rapport annuel sur les activités de l'année et fait des recommandations au comité directeur

Devoirs et obligations

- 2 représentant.e.s participent au parlement des athlètes de Swiss Olympic
- 2 représentant.e.s participent à l'assemblée des délégués de Swiss Tennis avec droit de vote¹
- La commission des athlètes prépare un rapport d'activité annuel à l'attention de la direction générale et du comité directeur et a le droit de soumettre des demandes, auquel cas la direction rédige en règle générale une prise de position qu'elle soumet au comité directeur.

Organisation

- Le comité directeur élit les représentant.e.s de la commission des athlètes tous les 2 ans
- La commission des athlètes est composée d'un maximum de 5 représentant.e.s (en faisant attention à la représentation des genres et des régions linguistiques)
- La commission des athlètes répond au responsable Sport d'élite
- La commission des athlètes est soutenue administrativement par le département Sport d'élite
- La commission des athlètes se rencontre normalement 2 fois par an

Budget

- Indemnisation selon le règlement d'indemnisations de Swiss Tennis :
 - a. Indemnisation forfaitaire de CHF 300 par séance, plus frais²
 - b. Budget (de projet) de max. CHF 5 000.00 par an
 - c. Pour des financements supplémentaires, la commission des athlètes soumet une demande dans le cadre de la procédure budgétaire

¹ Doit être approuvé lors de l'Assemblée des délégués 2021 et entrerait en vigueur en 2022.

² Pour les réunions organisées par vidéoconférence, l'indemnisation s'élève à CHF 150.

Membres de la première commission d'athlètes

- Christiane Jolissaint³ (1961), Présidente de la commission (Romandie/ancienne joueuse internationale), ancienne WTA 26, 24 participations en Fed Cup, membre ITF Fed Cup Committee, membre Tennis Europe Board
- Conny Perrin (1990), membre de la commission (Romandie/joueuse internationale active), actuelle WTA 255 (meilleur classement WTA 134), 1 participation en Fed Cup, membre ITF Players Council
- Marco Chiudinelli (1981), membre de la commission (Suisse alémanique / représentant ex-joueurs internationaux), anciennement ATP 52, 21 nominations en Coupe Davis, représentant des athlètes Swiss Tennis auprès de Swiss Olympic
- Timo Schnegg (2000), membre de la commission (Suisse alémanique / représentant des joueurs et joueuses suisses actifs), classement Swiss Tennis N4.84, représentant des athlètes Swiss Tennis auprès de Swiss Olympic
- Federica Giovannini (1985), membre de la commission (Suisse italienne/liaison Swiss Tennis département Sport d'élite), administration département Sport d'élite Swiss Tennis

Swiss Tennis



René Stammach
Président Swiss Tennis



Alessandro Greco
Responsable Sport d'élite

³ Est membre du parlement des athlètes, tout comme Marco Chiudinelli.